

Pour protéger les entreprises du risque de pandémie, les Etats doivent être “les assureurs de dernier recours” : nouveau rapport de l'Association de Genève

- Afin de soutenir les discussions entre les gouvernements et les assureurs sur la manière de protéger les entreprises contre le risque de perte d'exploitation en cas de pandémie, l'Association de Genève a publié un document intitulé [Public-Private Solutions to Pandemic Risk](#) (*Solutions publiques-privées au risque de pandémie*), décrivant quatre schémas possibles dirigés par les Etats : 1) l'assurance directe, 2) la réassurance, 3) l'assurance sociale et 4) la protection post-événement.
- Le premier rapport de cette série, [An Investigation into the Insurability of Pandemic Risk](#) (*Une étude sur l'assurabilité du risque de pandémie*), a révélé que, par rapport aux pertes de production mondiales prévues de plus de 4 000 milliards de dollars pour 2020, le secteur mondial de l'assurance dommages perçoit 1600 milliards de dollars de primes annuelles, dont seulement 30 milliards de dollars pour les polices de perte d'exploitation.
- Compte tenu des capitaux sous risque, il est impossible pour les assureurs privés d'offrir une couverture significative des pertes d'exploitation en cas de pandémie, mais ils peuvent apporter d'autres contributions importantes en mobilisant leur expertise en matière d'évaluation des risques, de prévention et de gestion des sinistres.

ZURICH, le 21 avril 2021 – La COVID-19 a montré que les pertes d'exploitations dues à une pandémie sont directement liées aux décisions gouvernementales de mettre en œuvre des mesures de confinement, ce qui rend impossible pour les assureurs de modéliser et de tarifier un tel risque. De plus, il s'agit d'un risque systémique qui entraîne des pertes financières simultanées et considérables. Une couverture substantielle, par le secteur de l'assurance privée, du risque de perte d'exploitation en cas de pandémie restera donc indisponible sur le marché de l'assurance privée en raison des exigences prohibitives en matière de capital. L'engagement des pouvoirs publics est essentiel pour mieux se préparer et résister à de futurs chocs pandémiques.

Dans ce contexte, l'Association de Genève vient de publier [Public-Private Solutions to Pandemic Risk](#) (*Solutions publiques-privées au risque de pandémie*), qui expose quatre schémas possibles de financement du risque de pandémie dans lesquels les Etats peuvent jouer un rôle de premier plan :

- **Assurance directe** : le secteur public fournit une assurance volontaire ou obligatoire aux entreprises exposées au risque de pandémie.
- **Réassurance** : les gouvernements fournissent aux assureurs une couverture de réassurance qui intervient au-dessus d'un certain seuil et jusqu'à une certaine limite.
- **Assurance sociale** : couverture modeste par le secteur public avec une participation obligatoire par le biais de prélèvements pré-événement (par exemple, impôt ou taxe).
- **Protection post-événement** : un filet de sécurité ad hoc offert par les gouvernements aux entreprises touchées.

Reconnaissant qu'il n'existe pas de solution universelle, le rapport évalue les avantages des différents régimes par rapport à sept objectifs de politique publique : 1) couverture maximale, 2) exposition publique minimale, 3) adéquation des fonds aux besoins, 4) incitations à l'atténuation des risques, 5) efficacité du transfert de risques en termes de coûts, 6) efficacité opérationnelle, et 7) avantages macroéconomiques.

Jad Ariss, directeur général de l'Association de Genève, a déclaré : "C'est une tragédie que les entreprises, en particulier les PME, aient subi autant de pertes financières pendant la pandémie en raison des confinements, lesquels étaient indépendants de leur volonté. Le secteur public a dû intervenir avec des mesures de secours d'urgence de plusieurs centaines de milliards de dollars. Les gouvernements et les assureurs doivent travailler ensemble sur la manière de combler l'énorme déficit de protection mis en évidence par la COVID-19, les Etats devant être les principaux acteurs."

Kai-Uwe Schanz, responsable de la recherche et de la prospective de l'Association de Genève et principal auteur du rapport, a déclaré : "Nous tenons à souligner que, parmi les quatre schémas présentés, la mobilisation de fonds post-événement - comme l'ont fait de nombreux gouvernements pour la COVID-19 - est probablement le moins efficace. Pour les autres schémas, le caractère obligatoire ou volontaire de la participation, ainsi que le rôle des assureurs dans la tarification et l'offre de couverture, sont des considérations essentielles. Nous espérons que ce rapport guidera utilement les gouvernements et les assureurs dans la définition des conditions de leur partenariat."

À propos de l'Association de Genève

L'Association de Genève est la seule association mondiale d'assureurs ; ses membres sont les CEOs de compagnies d'assurance et de réassurance. Sur la base d'un travail de recherche rigoureux mené en collaboration avec ses membres, des institutions académiques et des organisations multilatérales, l'Association de Genève identifie et analyse les principales tendances et risques susceptibles de façonner ou d'impacter le secteur de l'assurance et élabore des recommandations pour le secteur de l'assurance et les pouvoirs publics. Au total, les entreprises des membres de l'Association de Genève ont leur siège dans 25 pays du monde, gèrent 17100 milliards de dollars d'actifs, emploient 2,4 millions de personnes et protègent 1,8 milliard de personnes.

FIN

Pour de plus amples informations, merci de contacter Pamela Corn, Directrice de la communication, au +41 44 200 49 96 ou pamela_corn@genevaassociation.org.